

## EINVILLE au JARD

54370

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES N° 45

*Convoqué le 7 décembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni le 13 décembre 2018, sous la présidence de M. Marc VILLEMAN, Maire*

PRESENTS : MM/Mmes Véronique ADMANT, Patricia BARBIER, Christian BRICOT, Isabelle GENIN, Jacques LAVOIL, Colette LANGKUST, Bruno LEHMANN, Philippe LEONARD, Cédric MASSON, Fabrice YONGBLOUTT.

EXCUSES : Sylvie ADANT-VIOLART, Gérard HOUOT (pouvoir Jacques LAVOIL), Brigitte THIRIET.

Madame Isabelle GENIN a été nommée secrétaire de séance.

- **Compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2018**

Lecture a été faite du compte-rendu du dernier conseil municipal qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

- **Compte-rendu commission « Vie associative » du 22 octobre 2018**

Mise à jour du règlement du Familial, et étude des tarifs 2019 ;

- **Compte-rendu commission « Jeunesse – Vie associative » du 5 novembre 2018**

Un retour positif est fait sur le forum des associations de septembre. Réflexion sur l'organisation 2019 : samedi après-midi ou toute la journée. Cette manifestation pourrait être organisée sous la forme d'un « Escape Game » ou Cluedo géant...

La date retenue est le 7 septembre 2019.

Un point est fait sur la rentrée des associations.

- **Compte-rendu commission « Info-Communication » du 22 novembre 2018**

Préparation du bulletin semestriel du 2<sup>ème</sup> semestre.

- **Compte-rendu commission « Travaux » du 10 décembre 2018**

Un point est fait sur la fin des travaux 2018 et un état sur les travaux prévus pour 2019 : porche de l'église, aménagement d'un parking autour de l'église, voirie route de Rémonville et haut de la rue Aristide Briand, éclairage public, aménagement de la halte fluviale.

- **Avenants au marché rénovation bâtiment 2 rue des Brasseries**

Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment situé au 2 rue des Brasseries et vu la nécessité d'effectuer certains travaux, le conseil décide à l'unanimité :

- de conclure un avenant avec l'entreprise VISINE pour les travaux de remplacement d'une porte du grenier et la fourniture et pose d'une façade de gaine technique :

|                             |           |                |
|-----------------------------|-----------|----------------|
| Marché initial -            | montant : | 47 826,00 € HT |
| Avenant n° 01               | montant : | 1 393,00 € HT  |
| Nouveau montant du marché : |           | 49 219,00 € HT |

- de conclure deux avenants avec l'entreprise P.P.E pour la rectification des taux de TVA ainsi que les travaux de doublage de la cage d'escalier, la pose d'une gaine électrique et doublage acoustique dans un logement :

|                             |           |                |
|-----------------------------|-----------|----------------|
| Marché initial -            | montant : | 38 828,25 € HT |
| Avenant n° 01               | montant : | 0 € HT         |
| Avenant n° 02               | montant : | 1 294,23 € HT  |
| Nouveau montant du marché : |           | 40 122,48 € HT |

- de conclure un avenant avec l'entreprise LORRAINE ENERGIE NANCY pour les travaux de suppression de la cuisinette, des meubles, l'ajout d'un évier dans le T1, de sortie en toiture de 2 chaudières et le remplacement des canalisations de chauffage :

|                             |           |                |
|-----------------------------|-----------|----------------|
| Marché initial -            | montant : | 49 148,00 € HT |
| Avenant n° 01               | montant : | 12 376,00 € HT |
| Nouveau montant du marché : |           | 61 524,00 € HT |

et autorise le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

- **Demande de subvention au titre de la DETR**

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer une demande de subvention au titre de la DETR pour la voirie chemin de Rémonville, et l'ascenseur Maison de Retraite.

- **Echange de parcelles (projet de lotissement)**

Dans le cadre du projet de lotissement « Au Devoir », le maire propose au conseil d'échanger les parcelles situées sur le territoire d'EINVILLE AU JARD AK 731, 294, 307, 536 et 537 d'une superficie totale de 2 347 m<sup>2</sup> contre les parcelles AK 186 et 187 d'une superficie totale de 2 375 m<sup>2</sup> appartenant au C.C.A.S. d'EINVILLE AU JARD.

Les membres du CCAS, à l'unanimité, avaient déjà accepté cet échange.

A l'unanimité, le conseil est favorable à celui-ci, s'engage à prendre en charge les frais de notaire liés à cette opération et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire (actes, ...).

- **Proposition de vente de terrains**

Le maire expose que les parcelles de terrain cadastrées AK 729 et AK 730 sont à vendre au prix de 7 € le m<sup>2</sup>. Ces terrains sont situés à côté du cimetière.

A l'unanimité, le conseil est favorable à l'acquisition de ces terrains mais à un prix de 5€ le m<sup>2</sup>.

- **Révision du prix du bois à façonner**

A l'unanimité, le conseil décide de fixer pour la saison 2018-2019 le prix du stère de bois à façonner à 10 € TTC.

- **SPL adhésion et prévoyance**

Par délibération du 12 juillet 2018, le Centre de Gestion 54 a approuvé la création d'une Société Publique Locale dénommée « Gestion Locale ». Il est proposé à chaque collectivité de procéder à la souscription d'actions pour entrer au capital et continuer à bénéficier des prestations facultatives actuellement proposées par le Centre de Gestion.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune à la SPL Gestion Locale, approuve la souscription au capital de la SPL à hauteur de 100 € et désigne Marc VILLEMANN titulaire et Bruno LEHMANN suppléant, aux fins de représenter la commune dans les différentes instances de la SPL Gestion Locale.

- **MNT Maintien de salaire**

Il convient de renouveler la souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire à compter du 1er janvier 2019. Le conseil accepte à l'unanimité, la couverture Garantie 2 : risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » : (1.31%)

- **Provision Maison de retraite**

La commune a intégré dans son budget, sous forme de provision, le montant versé par la maison de retraite, pour faire face aux grosses réparations, et effectuer un placement financier à du concurrence augmenté des intérêts perçus. A l'unanimité, le conseil décide d'effectuer le placement d'un montant brut de 47 500 € en bons du Trésor négociables émis en dessous du pair pour une durée d'un an, soit un prélèvement net d'environ 47 317,57 € et de d'augmenter la provision pour un montant de 5 960,21 €.

- **Décision modificative budget**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier et d'ouvrir les crédits suivants au budget général 2018 :

## INVESTISSEMENT

| Dépenses   |                 | Recettes  |                 |
|--|-----------------|---|-----------------|
| Article (Chap.) - Opération                                  | Montant         | Article (Chap.) - Opération                                     | Montant         |
| 202 (20) : Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre | 1 500,00        | 15722 (040) : Provisions pour grosses réparations (budgétaires) | 5 961,00        |
| 2051 (20) : Concessions et droits similaires                 | 100,00          |   |                 |
| 2116 (21) : Cimetières                                       | -40 000,00      |   |                 |
| 2117 (21) : Bois et forêts                                   | 3 000,00        |   |                 |
| 21316 (21) : Equipements du cimetière                        | 52 000,00       |   |                 |
| 21318 (21) : Autres bâtiments publics                        | 30 000,00       |   |                 |
| 2184 (21) : Mobilier   | -12 000,00      |   |                 |
| 2188 (21) : Autres immobilisations corporelles               | -28 739,00      |   |                 |
| 261 (26) : Titres de participation                           | 100,00          |   |                 |
|  | <b>5 961,00</b> |   | <b>5 961,00</b> |

## FONCTIONNEMENT

| Dépenses   |                  | Recettes   |                  |
|--|------------------|--|------------------|
| Article (Chap.) - Opération                                      | Montant          | Article (Chap.) - Opération                        | Montant          |
| 673 (67) : Titres annulés  | 27 000,00        | 7022 (70) : Coupes de bois                         | 27 000,00        |
| 6875 (042) : Dot. aux prov. pour risques & charges exceptionnels | 5 961,00         | 775 (77) : Produits des cessions d'immobilisations | 6 240,00         |
|  | <b>32 961,00</b> |  | <b>33 240,00</b> |
| <b>Total Dépenses</b>  | <b>38 922,00</b> | <b>Total Recettes</b>                              | <b>39 01,00</b>  |

- **Modification de postes**

A l'unanimité, le conseil décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 25 heures et la création simultanée d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 25 heures ;
- la suppression d'un poste de rédacteur d'une durée hebdomadaire de 35 heures et la création simultanée d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- la suppression d'un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 35 heures et la création simultanée d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 35 heures.

- **Désignation et rémunération des agents recenseurs**

Le maire rappelle que le recensement de la population sera effectué sur notre commune du 17 janvier au 16 février 2019, et propose au conseil municipal pour effectuer cette enquête, de nommer 2 agents recenseurs : Madame Isabelle BEYNA, agent communal, et Madame Evelyne BORNE recrutée en qualité de vacataire.

Le conseil accepte, à l'unanimité, cette proposition.

- **Règlement et tarifs du Familial**

Le conseil, à l'unanimité, décide de réviser les tarifs de location de la salle Le Familial applicables en 2019 et modifie le règlement et les conditions générales d'utilisation des salles du Familial.

- **Demande d'occupation du Familial par Ondulations**

A la majorité (11 pour – 1 contre), le conseil décide de mettre gratuitement à disposition la salle Le Familial, du 21 au 24 juin 2019 à Mme BERG Sabrina « ONDULATIONS », afin d'organiser un gala de danse.

- **Demande de subvention du Comité des Fêtes**

Suite à l'achat de friandises par le Comité des Fêtes à l'occasion de la Saint Nicolas, le conseil accepte de lui verser une subvention de 55,16 Euros.

- **Remboursement de frais**

Le conseil accepte à l'unanimité, le remboursement des frais d'hébergement à Monsieur LEONARD, pour son déplacement à Paris à l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Minières de France du 12 octobre, soit un montant de 66,20 €.

- **Informations diverses**

- Le secrétariat de mairie sera fermé les 24 et 31 décembre 2018.
- En 2019 auront lieu les élections européennes. La date limite d'inscription sur les listes électorales est le 31 mars 2019. Le 31 décembre n'est donc plus la date limite d'inscription.

*L'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.*

**Prochain conseil : jeudi 17 janvier 2019 à 20h00**



Le Maire, les Adjointes et les Membres du Conseil Municipal  
ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux le



**VENDREDI 18 JANVIER 2019 À 19 H 00**  
**SALLE MIRABELLE DU FAMILIAL**

Ce moment privilégié du début d'année permettra de rassembler tous les Einvilloises et Einvillois,  
d'honorer les sportifs méritants, de remercier les bénévoles pour leurs actions quotidiennes au service de nos concitoyens et du bien vivre ensemble à Einville-au-Jard et sur notre territoire du Sanon.

Nous y associerons les acteurs économiques de notre commune, qui, par leur dynamisme et leur esprit d'entreprendre, contribuent au développement de notre village.

**NOUS DÉBUTERONS CETTE MANIFESTATION AVEC LA RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE**

Le retour du coupon réponse joint est indispensable, pour la bonne organisation de cette soirée, que nous concluons autour du verre de l'amitié. **Merci de confirmer votre présence au plus tard le 11 janvier 2019.**

Mairie d'Einville au Jard, 5 rue Karquel 54 370 Téléphone 03 83 72 92 01 courriel : mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr

## COUPON RÉPONSE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

participera/participeront  ne participera/participeront pas

A la cérémonie des vœux qui se déroulera  
le vendredi 18 janvier 2019 à 19h00 Salle « Le Familial »